

**AVIS TECHNIQUE SUR LA REALISATION
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
AUTONOME**

N° dossier: LAR LHEUREUX C

Commune : Ladevèze-Rivière

Nom du propriétaire: LHEUREUX

Prénom: Christophe

Adresse du projet, Lieu-dit : de la RD n°14

N° parcelle(s): 399

Section: A

N°PC: 2008000019

Visite le : 31/03/10 à 09h30

Présent(s) : le propriétaire et l'entrepreneur et Mathieu BARNADAS (Technicien SPANC).

IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME REALISE

PRETRAITEMENT : Fosse toutes eaux de 3000 litres

Le type de prétraitement est en accord avec le projet initial et respecte les prescriptions techniques de l'arrêté du 6 mai 1996.

Modification(s) à apporter :

TRAITEMENT : Filtre à sable vertical drainé 25 m² de 5m de large et 5m de long.

Le type de traitement est en accord avec le projet initial et respecte les prescriptions techniques de l'arrêté du 6 mai 1996.

Modification(s) à apporter :

Il est conseillé de protéger le point de rejet (clapet anti-retour contre la remontée des eaux, grillage contre l'obstruction de la canalisation, bétonnage pour faciliter l'entretien du milieu récepteur...).

AVIS TECHNIQUE SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSAINISSEMENT

Le type de prétraitement est en accord avec le projet initial et respecte les prescriptions techniques de l'arrêté du 6 mai 1996.

Le type de traitement est en accord avec le projet initial et respecte les prescriptions techniques de l'arrêté du 6 mai 1996.

Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

QUELQUES CONSEILS D'ENTRETIEN :

Afin de préserver son dispositif d'assainissement, il est important de :

- ♦ vidanger la fosse en moyenne tous les 4 ans en prenant soin de laisser un lit de boue en fond de fosse.
- ♦ Contrôler et nettoyer au jet les matériaux filtrants du préfiltre au minimum deux fois par an.
- ♦ Le bac à graisses s'il existe, doit être vidangé et nettoyé plusieurs fois par an.
- ♦ Pour le traitement, vérifier le bon écoulement au niveau de regard de répartition et surtout

NE JAMAIS :

- ♦ Circuler ou stationner sur la zone de traitement;
- ♦ Stocker des charges lourdes (bois, piscine hors sol) ;
- ♦ Cultiver ou planter des arbres à racines profondes.

Un entretien régulier de votre dispositif d'assainissement assure un meilleur fonctionnement et augmente la durée de vie de votre système.

Fait à Marciac, le 19/04/2010

Le Technicien



Mathieu BARNADAS

Le Président



Henri CORMIER

**VERIFICATION TECHNIQUE DES TRAVAUX
D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

N° dossier : LAR LHEUREUX C
Nom : LHEUREUX
Prénom : Christophe
Commune : LABATUT-FIGUIERES
N°PC : 2008000019

Lors de la visite du 31/03/10, le système d'assainissement autonome est considéré :

<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non Conforme	Au projet initial
<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Conforme sous réserve(s) <input type="checkbox"/> Non conforme	Aux prescriptions techniques de l'Arrêté du 6 mai 1996 et au DTU 64-1.

Motif de la réserve :

Il est conseillé de protéger le point de rejet (clapet anti-retour contre la remontée des eaux, grillage contre l'obstruction de la canalisation, bétonnage pour faciliter l'entretien du milieu récepteur...).

Fait à Marciac

Le 19/04/2010

Le Président

Henri CORMIER

